

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS **F**



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 4.9 de l'ordre du jour

CX/CAC 21/44/11
Octobre 2021

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quarante-quatrième session

TRAVAUX DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SPÉCIAL DU CODEX SUR LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS POUR ADOPTION PAR LA COMMISSION

1. La Commission est invitée à adopter les avant-projet et projet de normes et textes apparentés qui sont soumis pour adoption finale (à l'étape 8 et à l'étape 5/8) et qui figurent dans la **partie 1** du présent document.
2. Les observations reçues concernant les avant-projet et projet de normes et textes apparentés du Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens figurent dans le document publié sous la cote CX/CAC 21/44/11 Add.1.

Partie 1 – Normes et textes apparentés soumis pour adoption finale

Organe du Codex	Normes et textes apparentés	Référence	N° du travail	Étape
Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens	Version révisée du projet de <i>Code d'usages visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire</i> (CXC 61-2005)	REP21/AMR, paragraphe 89, annexe II	N28-2017	8
	Avant-projet de Directives sur le suivi et la surveillance intégrés de la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire	REP21/AMR, paragraphe 152, annexe III	N29-2017	5/8